

b) Police Municipale – Convention de création – fonctionnement d’une police pluri-communales

Stéphane ROUAULT, Maire, fait part à l’assemblée de la proposition de convention concernant la création et le fonctionnement d’une police municipale pluri-communales qui comprend également la mise en œuvre d’un conseil intercommunal de la sécurité et de la prévention de la délinquance.

Le projet initial, proposé par la commune de Josselin, était de créer une police municipale sur l’ancien territoire de « Josselin Communauté ». Certaines communes n’ayant pas donné de suite favorable au projet, ce dernier a été réétudié afin de prendre en compte les communes qui avaient répondu favorablement : Guillac en faisant partie.

Il est proposé aux élus de rencontrer M. Jack NOËL, conseiller délégué à la mairie de Josselin afin d’échanger sur une possible mise en place du service.

c) Création de trois logements 7 rue Daniau – plan de financement

Le projet de création de trois logements sociaux a pris du retard à cause de l’obtention de subventions. Après discussion avec les services de l’État, l’ensemble des subventions demandées sont accordées. Le plan de financement se détaille donc comme suit :

Subvention Etat – DDTM	6 331,00 €
Subvention Conseil Départemental	6 000, 00 €
Subvention DETR	105 000,00 €
DSIL	88 932,00 €
Subvention Communautés de Communes	21 000,00 €
Subvention Communauté de Communes – acquisition du bâtiment	5 000,00 €
Prêt PLUS & PLAÏ CDC	300 000,00 €
Fonds propres	13 691,00 €
TOTAL HT	545 954, 00 € HT

d) Service technique – recrutement

Le service technique se compose actuellement de 3 agents (2 titulaires et 1 contractuel). Afin de pallier l’absence d’un agent titulaire, Monsieur le Maire propose à l’assemblée de recruter un agent, ayant des compétences dans le fleurissement, en contrat à durée déterminée. La candidature de M. Alexandre HARHIEH a été réceptionnée et ce dernier a été reçu en entretien.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de le recruter pour une durée de 1 an à compter du 17 janvier 2022.

Ce dernier étant titulaire du grade d’adjoint technique, il sera embauché en prenant en compte sa situation actuelle, à savoir indice brut : 378 / Indice Majoré 348.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- PRESENTS : 12
- VOTANTS : 15
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 15
- POUR : 15
- CONTRE : 0
- Majorité absolue : 8

Après avoir pris connaissance, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le recrutement de M. Alexandre HARNIEH à compter du 17 janvier 2022 en tant qu’adjoint technique, catégorie C avec une rémunération sur la base de l’indice brut : 378 / Indice Majoré : 348.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au recrutement de l’agent.

2°) Economie, finances, nouvelles technologies et services administratifs

a) Révisions des tarifs annuels pour 2022

Le conseil municipal doit se prononcer sur les tarifs annuels à appliquer à compter du 1er janvier 2022.

<u>CIMETIERE :</u>	<u>COLUMBARIUM :</u>
Concession trentenaire : 150,00 €, soit 75,00 € le m ² : 150 €	Case - durée de 10 ans : 200,00 €
Concession cinquantenaire : 250,00 €, soit 125,00 € le m ² : 250 €	Case - durée de 30 ans : 600,00 €
	Case - durée de 50 ans : 1 000,00 €
Inscription plaque murale : (dépose cendres jardin du souvenir) 30€ coût inscription	

LOCATION DES BARRIÈRES MÉTALLIQUES DE CIRCULATION

En cas d’utilisation des barrières, une caution de 100€ sera demandée aux associations extérieures à la commune ou particuliers.

Les frais de chargement et de transport restent à la charge des utilisateurs. Les associations communales bénéficient d’une utilisation gratuite de ces barrières lors de leurs différentes manifestations.

FACTURATION DES FRAIS D’AFFICHAGE LORS DES ENQUÊTES PUBLIQUES.

Lors des enquêtes publiques, les frais d’affichage effectués par les employés communaux sont facturés aux tarifs suivants : forfait de 40,00 Euros pour les trois premiers panneaux et 10,00 Euros par panneau supplémentaire.

PARTICIPATION POUR PRÊT DE PANNEAUX DE CIRCULATION OU SÉCURITÉ

Une caution de 50€ sera demandée pour le prêt de panneaux. Dans le cas d'un prêt de plus de 3 panneaux, une caution de 20€ sera demandée par panneau supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- PRESENTS : 12
- VOTANTS : 15
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 15
- POUR : 15
- CONTRE : 0
- Majorité absolue : 8

Après avoir pris connaissance, le conseil municipal :

- **DÉCIDE d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2022**

b) Révision des tarifs de la régie de recettes de produits divers pour 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les différents tarifs correspondant aux encaissements de produits divers.

Nature du produit	Tarif unitaire 2022
Photocopies, impressions et télécopies	
photocopie - format A4 et A5 - recto - noir & blanc	0,25 €
photocopie - tout format- à partir de 10 - noir & blanc	0,15 €
photocopie - format A4 et A5 - recto-verso - noir & blanc	0,30 €
photocopie - format A3 - recto - noir & blanc	0,30 €
photocopie - format A3 - recto-verso - noir & blanc	0,40 €
photocopie -tout format- pour les associations communales - noir & blanc	0,10 €
photocopie - format A4 et A5 - recto – couleur	0,70 €
photocopie -tout format- à partir de 10 - couleur	0,40 €
photocopie - format A4 et A5 - recto-verso – couleur	1,40 €
photocopie - format A3 - recto – couleur	1,00 €
photocopie - format A3 - recto-verso - couleur	2,00 €
photocopie -tout format- pour les associations communales - couleur	0,50 €
impression Internet - la page - en noir & blanc	0,10 €
impression Internet - la page – en couleur	0,30 €
envoi page télécopie	0,80 €
Lutte contre les frelons asiatiques	
piège frelons	4,50 €
Lutte contre les rats et souris	
Souricide – sachet de 40g	0,40 €
Raticide – sachet de 50g	0,40€
Livre de GUILLAC	
Histoire de Guillac par Pierre BOUIX	12,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- PRESENTS : 12
- VOTANTS : 15
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 15
- POUR : 15
- CONTRE : 0
- Majorité absolue : 8

Après avoir pris connaissance, le conseil municipal :

- **DÉCIDE, pour l'année 2022, d'appliquer les tarifs indiqués ci-dessus**

c) Révisions des tarifs de locations de salles communales pour 2022

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur les tarifs de location de la salle communale des Coteaux – Pierre BOUIX ainsi que la salle « Le Pied à l'Étrier » et la cantine municipale (salle 12 rue du Porhoët) pour l'année 2022.

SALLE DES COTEAUX – PIERRE BOUIX		
Particuliers :	Habitants de Guillac	Habitants hors Commune
Réunion ou vin d'honneur	55,00 €	90,00 €
Repas, pour <u>une journée</u> d'utilisation	175,00 €	320,00 €
Repas, pour <u>deux jours</u> d'utilisation	230,00 €	420,00 €
Jour supplémentaire de location	55,00 €	100,00 €
Si remise des clés la veille du jour de la location après 13h00	35,00 €	55,00 €
Mise à disposition gratuite de la <u>petite salle</u> pour un pot après des obsèques (réservé aux personnes inhumées au cimetière communal de GUILLAC)		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- PRESENTS : 12
- Abstentions : 0
- POUR : 15
- VOTANTS : 15
- Suffrages exprimés : 15
- CONTRE : 0
- Majorité absolue : 8

Après avoir pris connaissance, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document concernant ce dossier

3°) Embellissement

a) Résultats et Dotation pour le concours des Maisons Fleuries

Madame Brigitte KERAUTRET, conseillère déléguée, communique à l'assemblée les résultats du concours communal des maisons fleuries tels qu'ils ont été proclamés et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir définir les prix remis aux participants.

MAISON AVEC FACADE ET JARDIN FLEURIS		MAISON AVEC JARDIN PAYSAGER	
1 ^{er} – M et Mme Émile LE CADRE – Blond	20,00 €	1 ^{er} – M et Mme Jean-Pierre BAUCHET – Le Calmora	20,00 €
2 ^{ème} – M et Mme Pascal DRÉAN – Le Boux	20,00 €	2 ^{ème} – M. et Mme Ange FÉVRIER – La Coudraie	20,00 €
3 ^{ème} – M et Mme Francis MARIE - Cahéran	20,00 €	3 ^{ème} – M et Mme Guénaël GUILLAUME – La Ville Jarno	20,00 €
4 ^{ème} – M et Mme Roger LAUNAY – La Ville Meno	20,00 €	4 ^{ème} – M. et Mme Daniel MAILLARD – La Ville Jarno	20,00 €
5 ^{ème} – M et Mme Patrice FRANCOIS – la Ville Joubard	20,00 €	5 ^{ème} – M. et Mme Serge GARAUD – Le Calmora	20,00 €
6 ^{ème} – M et Mme GIBON – Place de la Mairie	20,00 €	6 ^{ème} – Mme Agnès GARAUD – La Ville Joubard	20,00 €
		7 ^{ème} – M et Mme André HAYS – rue St Bertin	20,00 €
		8 ^{ème} – Mme Odette DAVAUD – La Ville Joubard	20,00 €
TOTAL	120,00 €	TOTAL	160,00 €
MAISON + FACADE, BALCON OU MURET FLEURI		ECLUSES	
1 ^{er} – M et Mme Hervé BRÛLE – L'Abbaye aux Oies	20,00 €	M. LATOUR Pierre - Guillac	
2 ^{ème} – M et Mme André MANDART – Brancillet	20,00 €	Mme TREGOUET Céline - Carmenais	
3 ^{ème} – M. et Mme Stanley PARKER – Teneu	20,00 €	M. BONABLE Alain - Clan	
4 ^{ème} – Mme Mélanie JARNO – La Ville Houët	20,00 €	M. BROGARD Gwenaël - Blond	
5 ^{ème} – M. Denis PRESSARD – rue des Fontaines	20,00 €	Mme LE GOURRIEREC Corinne - St Jouan	
TOTAL	100,00 €		
CROIX		Prix d'encouragement	
M et Mme DUPÉ Alain - Brangoyan		Mme Léa BOURDON – La Coudraie	
M. François BERNARD – La Ville Dan		GUILLOUET Thérèse – La Houssaie	
PRIX D'HONNEUR			
1 ^{er} – M et Mme Alain CHARPENTIER – Sabréhan			
2 ^{ème} – M et Mme Alfred GUÉHO – Le Clos de la Bossuais			
3 ^{ème} – M et Mme DUPÉ Alain – Brangoyan			
4 ^{ème} – M. Pascal GRUAU – La Houssaie			
5 ^{ème} – M. Sylvain JOSSET et Mme Sandra LORAND – Le Calmora			
VALEUR TOTALE =			380,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- PRESENTS : 12
- Abstentions : 0
- POUR : 15
- VOTANTS : 15
- Suffrages exprimés : 15
- CONTRE : 0
- Majorité absolue : 8

Après avoir pris connaissance, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'octroyer un bon cadeau d'un montant de 20,00 €, à faire valoir dans des commerces locaux pour les catégories « Maison avec façade et jardin fleuris », « Maison avec jardins paysagers » et « Maison + façade, balcon ou muret fleuris »
- **DÉCIDE** d'offrir à chacun des lauréats une plante de type *Camélia*

4°) Communication et évènements

a) Groupe de travail pour le nouveau logo

Deux entreprises locales ont été sollicitées pour la modification du logo de la commune : Breizh pub (Ploërmel 56) et L'Atelier Sérigraphique (Val d'Oust, Le Roc St André 56).

Les deux sociétés ont proposé plusieurs projets. La majorité des conseillers municipaux ont une préférence pour la proposition de Breizh pub. Cette dernière a su garder l'esprit de logo actuel tout en le modernisant. Quelques changements sont à prévoir avant une validation définitive.

